

# CONTRAT LÉGUMES / SAISON 19/20

## Article 1 - Définition parties contractantes

### Les « Agriculteurs » :

Sophie et Cédric Boutillier - Les jardins d'Héricourt  
8 rue de la chaussée - 60380 Héricourt-sur-Thérain

### Le(s) « Souscripteur(s) » :

Nom : ..... Prénom: .....

Date de début du contrat : .....

Date fin contrat : .....

Quantité souscrite : .....

Nombre de distributions : .....

## Article 2 - Engagements communs

Le(s) « Souscripteur(s) » et les « Agriculteurs » s'engagent :

- À respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP ainsi que dans les statuts de l'AMAP des Gastronomes Engagés dont ils ont pris connaissance
- À partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc...)
- À informer le bureau de l'AMAP des soucis rencontrés
- À participer à la réunion de bilan de fin de période.

## Article 3 - Engagements « Agriculteurs »

Les « Agriculteurs » s'engagent :

- À fournir au(x) « Souscripteur(s) » des légumes de leur exploitation, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent
- À livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de leur exploitation
- À être présent aux distributions (dans la mesure du possible)
- À donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures
- À accueillir le(s) « Souscripteur(s) » sur leur exploitation au moins 1 fois pendant la période d'engagement en fonction d'un calendrier conjointement défini
- À être transparents sur le mode de fixation du prix et leurs méthodes de travail
- À prévenir au moins 3 semaines avant l'échéance du contrat en cours de l'arrêt de leur activité quelle que soit la durée de l'engagement.

## Article 4 - Engagements «Souscripteurs »

Le(s) « Souscripteur(s) » s'engage(nt) :

- À assurer au minimum 3 permanences de distribution par an
- À gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions
- À préfinancer sa part de récolte en la réglant ce jour
- À trouver un remplaçant pour la durée restante du contrat s'il souhaitait l'interrompre
- Le cas échéant, à prévenir au moins trois semaines avant échéance du non renouvellement de son contrat.

## Article 5 – Organisation de la distribution

Le partage de la production est organisé le mercredi de 20h00 à 21h00, au local de la maison des associations 5 rue Perrée, Paris 3ème.

## Article 6 - Modalités de souscription

Les « Souscripteurs » peuvent souscrire à l'achat hebdomadaire d'un panier d'une valeur théorique de 18€ ou d'un demi-panier d'une valeur théorique de 9€

Un panier contient entre 5 et 8 variétés de légumes selon les saisons.

La valeur réelle du panier ou demi-panier varie au cours de l'année en fonction des récoltes. Elle peut être au dessus ou en dessous de la valeur théorique.

Les « Agriculteurs » s'engageant à fournir au terme du contrat un montant global réel de paniers distribués le plus proche possible du montant théorique calculé lors de l'engagement en ajustant au fur à mesure des distributions la valeur réelle du panier ou demi-panier. Cet engagement n'offre cependant pas de garantie, les récoltes étant soumises aux aléas climatiques.

Les «Souscripteurs» s'engagent sur un nombre de paniers ou demi-paniers hebdomadaires délivrés de manière consécutive.

Il ne peut y avoir de suspension de la distribution à l'origine des «Souscripteurs ».

## Article 7 - Les modalités de paiements

Le montant total de la souscription peut être payé en 1 à 6 fois. Les chèques, à l'ordre de "Cédric Boutillier", seront retirés en fin de mois. (Remplir le tableau en annexe page 2.)

## Article 8 – Situation exceptionnelle

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues ou un nouveau contrat pourra être émis lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les « Souscripteurs », les « Agriculteurs » et un membre du bureau de l'AMAP.

Fait à Paris, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Les « Agriculteurs » :

Le(s) Souscripteurs :

Le bureau de l'AMAP :

## ANNEXE

Nom : \_\_\_\_\_ Type de contrat \_\_\_\_\_

Emetteur	Banque	Numéro de chèque	Montant	Mois d'encaissement